



CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

ROME, 5-16 Novembre 1974

Distr.
LIMITEE

E/CONF.65/C.1/L.11/Rev. 1
13 novembre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

PREMIERE COMMISSION

Point 9 (a), (d) et (e) de l'ordre du jour

PROGRAMMES D'ACTION NATIONALE ET INTERNATIONALE

MESURES DESTINEES A ACCROITRE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DES PAYS
EN VOIE DE DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE PLUS LARGE DU DEVELOPPEMENT

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE AU MOYEN DE MESURES COMPORTANT
NOTAMMENT L'AMELIORATION DU SYSTEME D'ALERTE RAPIDE ET D'INFORMATION DANS LE DOMAINE
ALIMENTAIRE, DES MESURES NATIONALES ET INTERNATIONALES EN MATIERE DE CONSTITUTION DE
STOCKS ET DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES SECOURS D'URGENCE ET L'AIDE ALIMENTAIRE

OBJECTIFS ET MESURES SPECIFIQUES DANS LE DOMAINE DU COMMERCE ET DE L'AJUSTEMENT
INTERNATIONAUX QUI INTERESSENT LE PROBLEME ALIMENTAIRE, ET NOTAMMENT MESURES EN
VUE DE LA STABILISATION ET DE L'EXPANSION DES MARCHES D'EXPORTATION DES PAYS EN
VOIE DE DEVELOPPEMENT

Australie, Saint-Siège, Italie, Malawi, Pérou et U.R.S.S.:
Projet de résolution révisé

La Conférence mondiale de l'alimentation,

Rappelant la résolution 3180 (XXVIII) de l'Assemblée générale des Nations Unies selon laquelle la tâche principale d'une conférence mondiale de l'alimentation consiste à mettre au point des moyens grâce auxquels la communauté internationale dans son ensemble pourra agir d'une façon concrète pour résoudre le problème alimentaire mondial,

Rappelant en outre la résolution 3121 (XXVIII) de la même Assemblée qui exprime l'espoir que les contributions au Programme alimentaire mondial s'augmenteront de contributions supplémentaires appréciables provenant d'autres sources,

Soulignant le paragraphe "Alimentation" de la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale des Nations Unies portant établissement d'un programme d'action en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international,

Considérant en outre les résolutions 2667 (XXV), 2831 (XXVI) et 3075 (XXVIII) de l'Assemblée des Nations Unies intitulées "Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde";

Rappelant aussi la Résolution 3093 (XXVIII) de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée "Réduction de 10 pour cent des budgets militaires des Etats Membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement",

Tenant compte de la résolution 3/73 de la Conférence de la FAO qui affirme que la communauté internationale tout entière doit être conjointement garante de la sécurité alimentaire mondiale,

Considérant avec préoccupation qu'il existe une grave crise mondiale de l'alimentation que tous les Etats devraient affronter avec décision,

Rappelant aussi avec préoccupation que le rapport du Groupe d'experts sur le désarmement et le développement (A/9770) estime que plus de 200 milliards de dollars sont affectés chaque année aux dépenses militaires, ce qui fait apparaître l'énorme disproportion entre celles-ci et les objectifs actuels de l'aide au développement agricole,

Demande aux Etats qui participent à la Conférence de prendre les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre accélérée des résolutions de l'Assemblée générale et des autres organes des Nations Unies concernant la réduction des dépenses militaires au profit du développement et de consacrer une proportion croissante des sommes ainsi libérées au financement de la production alimentaire dans les pays en développement et à la constitution de réserves à utiliser en cas d'urgence.